

UNE COCHE MAL TAILLÉE

Dans sa chronique du vendredi 11 juin, monsieur Alain Dubuc associe les vérificateurs généraux (à Montréal, Québec et Ottawa)à de "nouveaux gourous".

Je lis les chroniques d' Alain Dubuc, tout comme jadis ses éditoriaux et ses articles de journaliste économique, avec beaucoup d'intérêt et de respect. J'apprécie chez lui l'art de distinguer l'essentiel de l'accessoire et j'estime ses textes habituellement développés avec rigueur. Sa chronique du 11 juin ne figurera certainement pas parmi ses plus pertinentes. Au-delà du titre racoleur, elle révèle des erreurs de perspectives, sous-estime l'importance des dimensions démocratiques du rôle des vérificateurs généraux et comporte même, ô surprise chez lui! quelques sophismes et généralisations hâtives. Je signale tout de suite que je n'ai aucun intérêt personnel dans les débats inhérents à l'approche PPP. Et je ne suis en rien relié au monde de la construction ou de la finance. Par ailleurs, j'ai été 14 ans sous-ministre en titre au Gouvernement du Québec. J' ai donc vu et vécu de proche l'importance du rôle du Vérificateur général en tant qu'institution démocratique.

1- Alain Dubuc affirme d'entrée de jeu que les vérificateurs généraux (V.G.) " font la manchette". Il ne faut pas confondre les auteurs et les messagers! Ne sont-ce pas plutôt les médias qui font les manchettes et les unes? Cette remarque n'est pas de ma part un blâme à l'endroit des médias car ils ont, eux aussi, un rôle vital dans nos sociétés démocratiques. Mais associer V.G. et gourous est plus qu'un abus de langage. Nos V.G. n'ont rien d'un "maître à penser".

2- Par ailleurs, Alain Dubuc oublie les critiques nombreuses qui ont fusé de toutes parts, y inclus au sein des établissements concernés et chez les ordres professionnels liés aux constructions (à la notable exception des avocats chargés des contrats extraordinairement complexes dans le cas des centres hospitaliers universitaires). Ceci n'implique aucunement le rejet de la formule PPP en soi mais son utilisation quasi-idéologique en ce cas. Malgré la présence des conflits d'intérêts dans ces débats, il ne faut pas rejeter d'emblée les arguments qu'ont alors mis de l'avant ces ordres professionnels.

3- Alain Dubuc évoque " le poids croissant" des V.G. et y décèle " le reflet d'un phénomène de société" et " l' énorme perte de confiance envers les politiciens". En cela, il a bien raison. Dans un grand nombre de sociétés démocratiques, c'est justement pourquoi on a renforcé progressivementle rôle des vérificateurs législatifs. On est ainsi passé du rôle de vérification des états financiers à celui du respect des normes législatives et réglementaires. De là, on a évolué vers l'examen de l'efficacité et de l'économie dans les programmes et les activités gouvernementales.Plus récemment, les vérificateurs législatifs se sont penchés vers l'identification et la gestion des risques. À noter que le rôle

des vérificateurs a aussi évolué en ce sens dans le secteur des entreprises privées. On ne saurait, dans cette perspective, restreindre les V.G. à des vérifications comptables. Alain Dubuc a tort de dire péremptoirement : " Ce sont des comptables, avec une logique de comptables." On sent là le relent de vieux débats entre économistes et comptables. À noter que je ne suis ni l'un ni l'autre bien qu'ayant travaillé avec ces deux professions.

4- Dans son plan d'orientations stratégiques 2009-2012, le Vérificateur général du Québec rappelle que sa mission est de " favoriser une gestion et une reddition de comptes rigoureuse de la part des administrations publiques". C'est à ce titre qu'il examine régulièrement les projets immobiliers majeurs du gouvernement. Faut-il rappeler le gâchis de l'UQAM avec l'Ilot des Voyageurs pour comprendre l'à-propos de tels examens? C'est avec indépendance, objectivité et rigueur que le V.G. du Québec procède à de telles vérifications et il est clair que la population et les parlementaires apprécient ses travaux.

5- Faut-il rappeler le caractère historique de la vérification dans une société démocratique? La nécessité de cette fonction fut d'abord démontrée par Aristote dans son traité sur La Politique et largement développée par Montesquieu au 18 ième siècle. La division fondamentale entre les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires ne saurait assurer à elle seule l'équilibre démocratique sans une telle fonction. Le client (pour utiliser un langage du secteur privé) du V.G. est l'Assemblée nationale et ses Commissions parlementaires. Or, le rôle du législatif est triple: voter les lois, adopter les budgets et... contrôler l'exercice du pouvoir exécutif. Et le V.G. est l'instrument pour ce faire. On est loin du seul exercice d'assurer la conformité des états financiers.

6- Enfin, le rôle du V.G est évidemment en aval des décisions gouvernementales. Autrement, il ne serait pas un vérificateur mais un censeur. Comment lui reprocher d'agir après les décisions? C'est de fait une caractéristique de fond de son rôle. Or, Alain Dubuc le compare "aux gérants d'estrade de luxe"! Il lui reproche aussi une " arrogance" et du "militantisme" alors que son rôle est d'assurer la transparence pour le bénéfice des parlementaires et des citoyens.

7- Plus gravement, Alain Dubuc reproche aux vérificateurs législatifs de "manquer progressivement à leur devoir de réserve" et de "ne répondre à personne". En agissant comme ils le font, les V. G. ne manquent pas à leur devoir mais, au contraire, ils le remplissent. Ils sont nommés par les parlementaires et répondent de leur mandat devant eux. Et les parlementaires ont depuis longtemps voulu assurer l'indépendance des vérificateurs justement pour les mettre à l'abri des pressions, de quelque source que ce soit. De la même façon qu'on veut assurer l'indépendance des juges dans une société

démocratique. Et si " personne n'ose les contredire" ne se pourrait-il pas que ce soit parce qu'on juge qu'ils ont largement raison?

Voilà toutes les raisons pour lesquelles j'estime que, dans ce cas précis, Alain Dubuc a vraiment taillé une mauvaise coche.

Jean-Claude Deschênes

P.S. Je transmets aussi directement copie de la présente à monsieur Dubuc.